

Prise de vue Année scolaire 2020-2021

Nous vous prions de lire attentivement ce document et vous demandons de cocher et signer l'autorisation de prise de vue sur « la fiche de renseignements ».

Autoriser la prise de vue équivaut à permettre au lycée Blaise Pascal d'Orsay :

- de photographier ou *de* faire photographier et *de* filmer votre enfant à l'occasion des activités scolaires et périscolaires prévues dans le courant de l'année 2020.2021
- de diffuser les photos et vidéos réalisées à cette occasion sur le site Internet du lycée.

Autoriser la prise de vue équivaut également à permettre à la MDLE (Maison des Lycéens et des Etudiants):

- d'utiliser les photos scolaires pour la constitution d'un recueil annuel ("Yearbook").

Vous déclarez céder à titre gracieux au Lycée Blaise Pascal d'Orsay le droit d'utiliser cette image sur tous les supports numériques d'information à but non lucratif édités sur les réseaux de communication par l'établissement.

Cette autorisation est **révocable à tout moment** sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la direction du lycée.

Le Lycée Blaise Pascal d'Orsay s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de cette image ainsi que des commentaires l'accompagnant, **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de la personne concernée.**